



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS  
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

## Ouverture du Colloque de la Juge Nussberger

Discours de Linos-Alexandre Sicilianos,  
Président de la Cour européenne des droits de l'homme

*Strasbourg, le 11 décembre 2019*

**Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues et amis,**

Permettez-moi, tout d'abord, de vous souhaiter à tous la bienvenue à la Cour européenne des droits de l'homme pour cette conférence placée sous le signe de l'histoire. Je remercie évidemment les autorités allemandes qui ont rendu possible l'organisation de cet événement.

La Convention européenne des droits de l'homme et le mécanisme européen de protection des droits de l'homme sont étroitement liés à l'histoire du 20<sup>ème</sup> siècle. Ceci est évident, dès lors que ce traité international est né sur les décombres du 2<sup>nd</sup> conflit mondial.

Si la Convention concerne, principalement, des droits civils et politiques, la jurisprudence, elle, est inévitablement traversée par les soubresauts de l'histoire : révolutions, changements de régime, lois de lustration. Les exemples en sont nombreux.

Ainsi, les événements consécutifs à la chute du mur de Berlin et à la fin du communisme à l'Est du continent se retrouvent dans un certain nombre de nos arrêts et de nos décisions. Ceci sera d'ailleurs discuté au cours de cette journée d'étude. À cet égard, Je souhaite remercier très chaleureusement le vice-président Robert Spano et les juges Gabriele Kucsko-Stadlmayer et Iulia Antonella Motoc qui ont été les chevilles ouvrières de l'organisation de cette conférence. Ils ont réuni des intervenants tout à fait remarquables et je ne doute pas que les interventions des uns et des autres, sur un sujet rarement traité, seront absolument passionnantes.

Cependant, si l'histoire dans la jurisprudence de la Cour est un thème suffisamment important et intéressant pour nous réunir tous à la Cour, c'est avant tout une femme remarquable, notre vice-présidente, Angelika Nussberger, qui aujourd'hui nous rassemble. Votre présence témoigne de l'estime et de l'amitié que vous lui portez.

Angelika Nussberger va donc quitter la Cour dans quelques jours et il n'aurait pas été envisageable de la laisser partir sans qu'un hommage tout particulier lui soit rendu. En effet, Angelika Nussberger aura fortement marqué la Cour de son empreinte.

Son rayonnement va bien au-delà des frontières de Strasbourg, et même de l'Europe. J'en veux pour preuve les témoignages d'admiration et de reconnaissance en provenance du Japon qui lui ont été adressés récemment.

Mais puisque notre journée est centrée autour de l'histoire, qu'il me soit permis de remonter le temps et de retracer l'histoire d'Angelika Nussberger à la Cour et de souligner certains aspects de sa personnalité.

Avec d'autres, dont moi-même, Angelika Nussberger fait partie des juges de la promotion 2011. Dès son arrivée, elle a fait en sorte que des liens se créent entre nous, en organisant des rencontres et des moments de convivialité. D'emblée, j'ai été frappé par sa profondeur, son intelligence, mais aussi par sa joie de vivre et son rayonnement. Cette capacité à rassembler autour d'elle qui lui a été très utile, quelques années plus tard, lorsqu'elle a présidé avec talent et autorité une section de la Cour. Une autorité que je tiens à qualifier de naturelle et de souriante. J'ai, aussi, été impressionné par son aisance à créer des relations avec tous, sans distinction de grade. Outre sa langue maternelle, Angelika Nussberger est polyglotte, parfaitement bilingue dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe, mais aussi dans la langue russe qu'elle domine à la perfection. Ces qualités vont faire d'elle, pendant toute la durée de son mandat, une remarquable ambassadrice de la Cour, présente sur tous les fronts et sur tous les continents.

Hier soir, la France a souhaité la distinguer en lui remettant la Légion d'Honneur, récompense suprême française. Puisque j'évoquais ses liens avec la Russie, je rappelle que, très souvent, elle a représenté la Cour lors du Forum juridique de Saint Pétersbourg qui, chaque année, réunit les membres les plus éminents de la communauté juridique russe. Encore récemment, alors que je prononçais le discours annuel de l'Université Humboldt à Berlin, je mesurais l'impact du discours qu'elle avait prononcé dans ces mêmes lieux et qui avait marqué durablement l'auditoire. Si, au cours de ces dernières années, nos liens avec la Cour constitutionnelle de Karlsruhe se sont renforcés, c'est évidemment à Angelika Nussberger que nous le devons. La présence ici même de membres de cette Cour en témoigne.

Il m'est impossible d'être exhaustif et de décrire complètement les ponts qu'Angelika Nussberger a su créer avec les mondes judiciaires et académiques, tant ses interventions ont été nombreuses et remarquées. Un seul exemple, car il est récent : sa participation au Forum international qui a réuni à Kampala, en octobre, les trois cours régionales des droits de l'homme et a qui a posé les bases d'une coopération renforcée avec ces cours d'Afrique et d'Amérique.

René Cassin, Prix Nobel de la Paix, et qui fut le Président de notre Cour, a souvent été dépeint comme le fantassin des droits de l'homme. Cette formule pourrait s'appliquer à Angelika Nussberger qui, depuis 9 ans, s'est dépensée sans compter pour défendre la Cour et les droits de l'homme.

Mais si, partout dans le monde, son charisme a impressionné ceux qui l'ont entendue et si elle est, aujourd'hui, universellement connue dans la sphère juridique, son activité au sein de la Cour elle-même a également été considérable. En l'élisant Présidente de section, puis vice-présidente, ses collègues lui ont témoigné leur admiration et leur respect.

Depuis mon élection, j'ai pu mesurer le soutien sans faille qu'elle m'apporte en tant que vice-présidente. Travailleuse acharnée et infatigable, je peux, en toute confiance, me reposer sur elle. J'ai l'immense plaisir de siéger à ses côtés pour les affaires de Grande Chambre et elle a, elle-même, présidé la Grande Chambre de la Cour dans des affaires délicates et de la plus haute importance. Pour n'en citer qu'une, récente, l'affaire *Mammadov*, première application par la Cour de l'article 46 § 4 de la Convention.

Les fonctions qu'elle a occupées, dans un passé plus lointain, au sein de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT ou au sein de la Commission de Venise sont des exemples supplémentaires de sa polyvalence.

Au mois de janvier, Angelika Nussberger aura retrouvé son bureau de l'Université de Cologne. Elle aura donc quitté notre Cour et nous n'entendrons plus son rire communicatif résonner dans nos murs.

En revanche, elle sera entrée, définitivement, dans l'histoire de la Convention européenne des droits de l'homme.

L'histoire, nous y revenons, sujet de notre conférence. Cette histoire dans la jurisprudence de la Cour, dont nous allons parler aujourd'hui, en hommage à une juge et une femme exceptionnelle.

Je vous remercie et je cède la parole à ma collègue Gabriele Kucsko-Stadlmayer qui va être la modératrice de la 1<sup>ère</sup> session.